



Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

À quoi sert ce formulaire?

Vos renseignements fiscaux sont confidentiels. Si vous voulez qu'une autre personne (par exemple, votre époux ou conjoint de fait ou votre comptable) vous représente auprès de l'Agence du revenu du Canada pour toute question d'impôt, vous devez consentir à ce que nous traitions avec cette personne. Pour ce faire, vous n'avez qu'à remplir les parties 1, 3 et 4 de ce formulaire.

Partie 2 – Annuler les consentements existants

Votre consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, qu'il atteigne la date d'échéance que vous avez choisie ou sur réception de votre avis de décès. Il est important de se rappeler tout consentement donné à un ou à des tiers afin d'être en mesure de l'annuler lorsqu'il n'est plus requis. Vous pouvez annuler un consentement existant en nous téléphonant au **1-800-959-7383** ou en remplissant les parties 1, 2 et 4 de ce formulaire. Sur réception d'un avis de décès, tous les consentements seront automatiquement annulés.

Partie 3 – Donner votre consentement à un représentant

Vous pouvez avoir plus d'un représentant à la fois. Toutefois, vous devez remplir un formulaire T1013 distinct pour chacun.

Vous devez remplir un nouveau formulaire T1013 pour modifier tout renseignement concernant un représentant actuel. Par exemple, si une firme vous représente, vous pouvez désigner une personne en particulier au sein de cette firme. Si vous désirez qu'une autre personne de la firme vous représente, vous devez soumettre un nouveau formulaire pour mettre à jour votre consentement. **Il n'est pas nécessaire de remplir ce formulaire chaque année, s'il n'y a aucun changement.**

Remarque

Si votre représentant est une firme au sein de laquelle vous n'avez pas identifié une personne en particulier, vous consentez à ce que nous traitions avec tout employé de cette firme.

Devez-vous fournir un consentement pour votre époux ou conjoint de fait ou pour un autre membre de votre famille?

Oui. Nous ne pouvons pas traiter avec votre époux ou conjoint de fait, votre fils, votre fille ou un autre membre de votre famille sans votre consentement.

Que pourra faire votre représentant?

Lorsque vous donnez votre consentement pour que nous traitions avec un représentant, celui-ci peut agir en votre nom pour les questions d'impôt, en fonction du niveau d'autorisation accordé, pour l'année ou les années d'imposition que vous précisez. Les questions d'impôt comprennent toute question touchant les renseignements qui se trouvent dans votre déclaration de revenus. Par exemple, nous pourrions divulguer vos renseignements fiscaux confidentiels à votre représentant et apporter à votre déclaration les modifications demandées par votre représentant.

Si votre représentant communique avec nous ou se présente à nos bureaux, nous lui demanderons de s'identifier. Après avoir confirmé l'identification de votre représentant, nous lui demanderons des renseignements précis concernant :

- soit votre avis de cotisation, votre avis de nouvelle cotisation ou tout autre document fiscal;
- soit le contenu de votre déclaration.

Toutefois, nous **ne permettrons pas** au représentant de changer votre adresse, votre état civil ou vos renseignements concernant le dépôt direct. Nous ne transmettrons pas à votre représentant votre code d'accès à huit caractères ou votre code de sécurité de l'Agence du revenu du Canada.

Qui peut demander un changement à votre état civil, à votre adresse ou à vos renseignements sur le dépôt direct?

Vous ou votre **représentant légal** êtes les seules personnes qui peuvent nous demander de changer votre état civil, votre adresse ou vos renseignements relatifs au dépôt direct.

Un **représentant légal** est une personne à qui vous avez donné une procuration, un tuteur, un exécuteur testamentaire ou un administrateur successoral. Cette personne n'a pas à remplir ce formulaire, mais elle doit fournir une copie du document juridique qui l'autorise à agir en votre nom.

Autoriser l'accès en ligne

Vous pouvez autoriser votre représentant à traiter avec nous au moyen de nos services en ligne pour les représentants. Vous devez alors fournir son numéro d'identification (**ID Rep**), s'il s'agit d'un particulier, ou son **numéro d'entreprise**, s'il s'agit d'une entreprise ou d'une firme. Nos services en ligne ne permettent pas d'accéder aux renseignements pour une année précise; votre représentant aura donc accès aux données touchant **toutes les années d'imposition**.

Remarque

Si vous avez créé un ID utilisateur et un mot de passe pour accéder en ligne à vos renseignements fiscaux personnels au moyen du service **Mon dossier** pour les particuliers, **ne les communiquez à personne**, y compris à votre représentant.

ID Rep / Numéro d'entreprise

Un **ID Rep** est un code alphanumérique à sept caractères qui identifie votre représentant. Si votre représentant n'a pas de **ID Rep**, il peut en demander un en ligne à www.arc.gc.ca.

Un **numéro d'entreprise (NE)** est un numéro à neuf chiffres qui identifie l'entreprise ou la firme que vous avez choisie pour vous représenter. Le **NE** doit être inscrit auprès de l'ARC pour que la firme puisse être un représentant en ligne. Votre représentant peut s'inscrire pour son NE à www.arc.gc.ca. Assurez-vous que le nom de la firme indiqué à la partie 3 est identique à celui qui est inscrit auprès de l'ARC. Si le nom de la firme n'est pas identique, l'accès en ligne ne sera pas accordé.

Niveau d'autorisation

Le niveau d'autorisation que vous avez accordé détermine ce que vous autorisez votre représentant à faire. Dans certaines situations, il se peut que vous nous permettiez de divulguer les renseignements de votre déclaration à votre représentant, mais il ne pourra pas demander de changements à votre compte. En précisant le niveau d'autorisation, vous contrôlez le type d'accès auquel votre représentant a droit.

Remarque

Si vous **ne précisez pas de niveau** d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

Niveau 1 – Divulguer

Nous pouvons **divulguer** ce qui suit à votre représentant :

- renseignements figurant dans votre déclaration de revenus;
- rajustements effectués à votre déclaration de revenus;
- renseignements sur vos régimes enregistrés d'épargne-retraite, le Régime d'accession à la propriété et le Régime d'encouragement à l'éducation permanente;
- renseignements comptables, y compris les soldes, les paiements sur production, les acomptes provisionnels ou les transferts;
- renseignements sur vos prestations et crédits (prestation fiscale canadienne pour enfants, prestation universelle pour la garde d'enfants, crédit pour la TPS/TVH);
- état civil (excluant tout renseignement concernant votre époux ou conjoint de fait).

Niveau 2 – Divulguer/Modifier

Nous pouvons **divulguer** à votre représentant les éléments du niveau 1 et **effectuer des modifications** demandées par votre représentant à votre compte, ce qui comprend :

- rajustements aux revenus, aux déductions ou aux crédits d'impôt non remboursables;
- transferts comptables.

Date d'expiration

Vous pouvez inscrire une date d'expiration si vous voulez que le consentement se termine à un moment précis. Votre consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, **qu'il atteigne la date d'échéance que vous avez choisie** ou sur réception de votre avis de décès.

Partie 4

Attestation

Si vous ne signez et ne datez pas ce formulaire, nous ne pouvons pas être assurés que vous avez consenti à ce que nous traitions avec le représentant nommé. **Pour protéger la confidentialité de vos renseignements fiscaux**, nous n'accepterons ni ne traiterons ce formulaire à moins que vous ou un représentant légal (personne à qui vous avez donné une procuration, exécuteur testamentaire, tuteur légal) y ait apposé sa signature et la date.

Est-ce que ce formulaire vise également vos comptes d'entreprise?

Non. Pour les comptes relatifs au numéro d'entreprise, vous devez remplir le formulaire RC59, *Formulaire de consentement de l'entreprise*.

Normes de service pour traiter un formulaire T1013 pour les comptes de particuliers

Nous traiterons les formulaires T1013 pour les comptes de particuliers reçus durant la période de pointe de l'impôt, soit de la mi-mars à la mi-juillet, dans un délai de 20 jours ouvrables dès leur réception. Les formulaires T1013 reçus hors de la période de pointe, soit de la mi-juillet à la mi-mars, seront traités dans un délai de 5 jours ouvrables dès leur réception. Ces normes de services sont atteintes 90 % du temps.

Remarque

Vous pouvez annuler un consentement immédiatement en communiquant avec nous par téléphone au **1-800-959-7383**.

Où envoyer ce formulaire dûment rempli?

Envoyez ce formulaire dûment rempli à votre centre fiscal, à l'adresse indiquée ci-dessous. Si vous n'êtes pas certain de savoir quel est votre centre fiscal, consultez votre dernier avis de cotisation ou de nouvelle cotisation. Vous pouvez également le trouver sur d'autres avis émis par l'ARC.

Centre fiscal de Summerside
103-275, chemin Pope
Summerside PE C1N 6A2

Centre fiscal de St. John's
CP 12071 Succ A
St. John's NL A1B 3Z1

Centre fiscal de Jonquière
CP 1900 Jonquière Cité PDF
Jonquière QC G7S 5J1

Bureau des services fiscaux
de Sudbury
CP 20000 Succ A
Sudbury ON P3A 5C1

Centre fiscal de Shawinigan-Sud
CP 3000 Succ Bureau-chef
Shawinigan-Sud QC G9N 7S6

Centre fiscal de Winnipeg
CP 14000 Succ Main
Winnipeg MB R3C 3M2

Centre fiscal de Surrey
9755, King George Hwy
Surrey BC V3T 5E1

Bureau international des
services fiscaux
2204, chemin Walkley
Ottawa ON K1A 1A8

Voulez-vous plus de renseignements?

Si vous voulez plus de renseignements, visitez notre site Web à **www.arc.gc.ca** ou téléphonez-nous au **1-800-959-7383**.



Demander ou annuler l'autorisation d'un représentant

Remplissez ce formulaire pour annuler un ou plusieurs consentements existant dans nos dossiers ou pour consentir à ce que l'Agence du revenu du Canada (ARC) traite avec une autre personne (telle que votre époux ou conjoint de fait, un autre membre de votre famille ou votre comptable) en tant que votre représentant concernant toute question d'impôt. Envoyez ce formulaire dûment rempli à votre centre fiscal ou appelez-nous au **1-800-959-7383** pour **annuler immédiatement** un consentement existant. Vous trouverez l'adresse de votre centre fiscal sur la feuille de renseignements ci-jointe. Vous pouvez aussi donner ou annuler un consentement en ligne en fournissant les renseignements demandés sous « Autoriser mon représentant » dans notre site Web à www.arc.gc.ca/mondossier.

Veillez lire les deux pages qui précèdent avant de débiter.

Remarque

Nous n'accepterons les changements d'adresse que s'ils sont effectués par **vous** ou par votre **représentant légal**. Si vous avez déménagé récemment, visitez **Mon dossier** dans notre site Web ou appelez-nous au **1-800-959-7383** avant de soumettre ce formulaire pour vous assurer que nous avons votre bonne adresse.

Partie 1 – Renseignements sur le client

Remplissez cette section pour vous identifier et pour donner votre numéro de compte. Vous devez remplir **une copie** de ce formulaire pour chaque compte.

Prénom	Nom	Numéro de téléphone au travail - -	Numéro de téléphone à la maison - -
--------	-----	---------------------------------------	--

Précisez le numéro, selon le cas :

Particulier	Fiducie	T5
Numéro d'assurance sociale 	Numéro de compte de fiducie T	Numéro d'identification du déclarant H A

Partie 2 – Annuler les consentements existants

Remplissez cette section **seulement** si vous voulez annuler un consentement existant. Cochez la case appropriée.

- A.** Annuler **tous** les consentements.
- B.** Annuler les consentements qui ont été donnés à la personne et (ou) à la firme suivante :

Nom de la personne

Nom de la firme

ID Rep

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OU

Numéro d'entreprise

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Remarque

Remplissez la **partie 3** si vous voulez donner l'accès au compte indiqué dans la **partie 1** à un autre représentant pour qu'il puisse agir en votre nom pour les questions d'impôt. Sinon, allez à la **partie 4**.

Partie 3 – Donner votre consentement à un représentant

Si vous voulez que nous traitions avec une personne, inscrivez son nom complet ou, si vous donnez votre consentement à une firme, inscrivez le nom de la firme. Si vous voulez que nous traitions avec une personne en particulier de cette firme, inscrivez son nom complet. Si vous n'identifiez pas une personne en particulier au sein de la firme, vous consentez à ce que l'ARC traite avec **tout employé** de cette firme.

Nom de la personne

Nom de la firme

Téléphone (pendant la journée) : - - Poste: _____

Télécopieur : - - _____

Autoriser l'accès en ligne

Vous pouvez autoriser votre représentant à traiter avec nous au moyen de notre service en ligne intitulé « Représenter un client ». Vous devez alors fournir son numéro d'identification (**ID Rep**), s'il s'agit d'un particulier, ou son **numéro d'entreprise (NE)**, s'il s'agit d'une entreprise. Le nom de la firme indiqué ci-dessus doit être identique à celui qui est inscrit auprès du service « Représenter un client » de l'ARC à www.arc.gc.ca/representants. Si le nom de la firme n'est pas identique, l'accès en ligne ne sera pas accordé. Nos services en ligne ne permettent pas d'accéder aux renseignements pour une année précise; votre représentant aura donc accès aux données touchant **toutes les années d'imposition**.

ID Rep

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

OU

Numéro d'entreprise

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Votre représentant doit inscrire le **NE** auprès du service « Représenter un client » de l'ARC.

suite au verso ➡

Partie 3 – Donner votre consentement à un représentant (suite)

L'autorisation d'un nouveau représentant **annulera tous** les représentants autorisés existant au dossier.

Si vous **n'êtes pas d'accord**, cochez cette case.

Cochez la **case A** ci-dessous si ce consentement vise **toutes** les années d'imposition, **et** indiquez le niveau d'autorisation, **ou** Cochez la **case B** ci-dessous si ce consentement vise une ou des années d'imposition **en particulier et** indiquez le niveau d'autorisation pour **chaque** année d'imposition visée.

Remarque

Si vous **n'indiquez pas de niveau** d'autorisation, nous **attribuerons le niveau 1**.

A. Toutes les années d'imposition
(précédentes, courante et futures)

Niveau d'autorisation (indiquez niveau 1 ou 2) :

La case B ci-dessous ne s'applique pas à vous si vous avez donné l'accès en ligne à un représentant.

B. Inscrivez ci-dessous les années d'imposition visées (précédentes et/ou courante) et précisez le niveau d'autorisation (1 ou 2) pour **chaque** année d'imposition visée.

Année(s) d'imposition									
Niveau d'autorisation									

Remarque

Si ce consentement est pour un **compte de fiducie** et que l'exercice ne se termine pas le 31 décembre, précisez le mois et le jour de la fin de l'exercice :

Mois	Jour		

Date d'expiration

Vous pouvez inscrire une date d'expiration si vous voulez que le consentement se termine à un moment précis. Votre consentement restera en vigueur jusqu'à ce que vous l'annuliez, qu'il atteigne la date d'échéance que vous avez choisie ou sur réception de votre avis de décès.

Date d'expiration du consentement

Année	Mois	Jour			

Partie 4 – Attestation

Vous ou votre représentant légal (par exemple, la personne à qui vous avez donné une procuration, un tuteur, un exécuteur testamentaire ou un administrateur successoral) devez signer et dater ce formulaire. Si vous signez et datez ce formulaire à titre de représentant légal, envoyez-nous une copie du document juridique qui vous identifie en tant que représentant légal, si vous ne l'avez pas déjà fait.

En apposant votre signature et la date sur ce formulaire, vous nous autorisez à **annuler** le ou les consentements indiqués à la **partie 2** et (ou) à **traiter** avec la personne et (ou) la firme indiquée à la **partie 3**.

Nous ne traiterons pas ce formulaire s'il n'est pas **signé et daté** par vous ou votre représentant légal.

_____ **Signature** _____ **Nom en lettres moulées**

Année	Mois	Jour	

Ce formulaire doit être reçu par l'ARC dans les 6 mois suivant la date de sa signature. Sinon, nous ne le traiterons pas.